

# OÙ EST LA VÉRITÉ

## SUR L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT MOHAMED BOUDIAF



**A l'initiative du Comité National Provisoire pour la Vérité et la Justice**

## Avant-propos

Il y a un an, le 29 juin 1992 le Président Mohamed BOUDIAF est assassiné. Lâchement, traîtreusement, dans le dos.

Le Comité national provisoire pour la vérité et la justice commémore ce triste anniversaire en faisant le point de la situation quant à la recherche de la vérité.

Dans un premier temps il est rappelé les engagements du HCE pour que toute la lumière soit faite sur l'ignoble complot qui a coûté la vie à son Président. Il est à noter que depuis la date du 13 décembre 1992, le HCE ne s'est plus exprimé sur cette question. Pourtant, dans son premier communiqué n'affirmait-il pas que "ce crime (qui) a visé la sécurité, la stabilité, l'unité et l'avenir du peuple".

La Commission nationale d'enquête a fourni un travail considérable mais qui demeure nettement en deca des attentes des Algériennes et Algériens. L'arrêt de tout travail d'investigation ainsi que le silence actuel de ses membres sont incompréhensibles. D'autant plus, que juridiquement la Commission est encore légale. Le décret législatif n 92-01 du 4 juillet 1992 l'instituant n'ayant pas été encore abrogé.

L'enquête judiciaire a démarré par un conflit de compétence dont visiblement elle s'en est pas sortie.

# Les engagements du H.C.E. tiennent-ils toujours ?

## • 29 Juin 1992

Dans la soirée qui a suivi l'assassinat, le HCE rend public un communiqué dans lequel il appelle "l'ensemble des Algériennes et Algériens à faire preuve de calme et de "sang-froid". Il réaffirme sa détermination à "préserver l'autorité de l'Etat et à prendre rapidement toutes les mesures de sécurité pour faire face aux exigences de l'heure".

Après consultation du Conseil constitutionnel, le HCE a décidé de rester en réunion ouverte.

Dans le même communiqué, il est indiqué que l'assassin a été arrêté et l'enquête en cours déterminera les commanditaires — et leurs complices — de ce crime qui a visé la sécurité, la stabilité, l'unité et l'avenir du peuple.

## • 2 Juillet 1992

Décision du HCE *"de créer une commission nationale chargée de faire la lumière sur les circonstances de l'assassinat du président Mohamed BOUDIAF et sur l'identité des auteurs, instigateurs et commanditaires de ce forfait"*.

Cette commission *"doit notamment garantir l'accomplissement de tout acte d'investigation jugé utile à la manifestation de la vérité par les instances judiciaires chargées de l'enquête. Aucune notion de secret, quelle qu'en soit la nature ne saurait lui être opposée pour entraver ou limiter l'enquête en cours"*.

## • 4 Juillet 1992

Le HCE procède à l'installation de la commission nationale d'enquête chargée de *"déterminer les circonstances exactes du crime perpétré à l'encontre du Président BOUDIAF et du peuple algérien tout entier ainsi que les auteurs, complices, provocateurs ou commanditaires de l'assassinat sans autre considération que celle de la manifestation de la vérité"*.

## • 26 Juillet 1992

Déclaration du HCE où *"il prend acte du rapport préliminaire de la commission nationale d'enquête sur les circonstances de l'assassinat du chahid Mohammed BOUDIAF. Le HCE renouvelle sa confiance à la commission et l'invite à poursuivre ses travaux dans les mêmes conditions de rigueur et d'indépendance"*.

## • 13 décembre 1992

A l'issue d'une réunion ordinaire, le HCE relève : *"En ce qui concerne l'assassinat du président Mohammed BOUDIAF, et à la suite du rapport établi par la commission d'enquête, le HCE considère qu'il appartient désormais à la justice de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour aboutir à la conclusion de cette affaire"*.

# Le travail inachevé de la Commission d'enquête

## • 4 juillet 1992

Installation par le HCE de la Commission nationale d'enquête. Celle-ci est composée des personnalités suivantes : BELHOCINE Mabrouk, BOUCHAIB Ahmed, FERHAT M'hamed, FETHALLAH Youcef, REZAG-BARA Kamel, THAALIBY Allel.

La Commission doit faire connaître, dans un délai maximum de 20 jours, les premiers résultats de ses travaux qui seront portés à la connaissance de l'opinion publique.

Les membres de la Commission prêtent serment en présence du Président et des membres du HCE, et du Président de la Cour suprême : *"Je jure devant Dieu le tout puissant, d'accomplir ma mission en toute intégrité et fidélité, dans la sincérité, l'honnêteté et l'indépendance. Dieu est témoin de ce que je dis"*.

## • 26 juillet 1992

Publication du texte intégral de la déclaration de la Commission d'enquête. La thèse du complot y est suggérée.

Extraits : *"...cette thèse d'une action isolée ne nous paraît pas des plus vraisemblables... s'il est constant que l'assassin affirme qu'il a agi seul et insiste sur ses mobiles tirés de ses convictions religieuses, il n'en demeure pas moins que les négligences, défaillances, lacunes et le laissez-aller que nous avons relevés à tous les niveaux des services ayant planifié la visite, organisé son déroulement et assuré la sécurité présidentielle, ont constitué, de manière directe ou indirecte, des éléments ayant facilité objectivement le crime.*

*A ce stade de l'enquête, la commission retient la thèse de négligences coupables et criminelles..."*

Dans une interview à *El-Watan*, le porte parole de la commission M.REZAG-BARA confirme.

Q : Pourquoi avez-vous conclu que ce n'est pas un acte isolé ?

R : *Parce qu'il y a une telle négligence, une telle défaillance constatées à Annaba que nous ne pouvions croire à la thèse d'un acte isolé.*

## • 10 août 1992

Stupeur et interrogations. La commission d'enquête interpelle **publiquement** les services de sécurité. Ainsi, dans un communiqué remis à la presse il y est dit : la commission d'enquête sur l'assassinat du Président BOUDIAF interpelle et met devant leurs responsabilités l'ensemble des services de sécurité pour démasquer *"ceux qui ont permis"* l'attentat criminel du 29 juin, *"Sachant la gravité du crime qui a été commis ; par delà la personne du chahid BOUDIAF ;*

*contre l'Etat et le peuple algérien, l'ensemble des forces d investigation dans le pays (DGSN, Gendarmerie nationale, Direction du renseignement et de la sécurité) doivent se sentir automatiquement et obligatoirement saisies pour arriver à démasquer tous ceux qui, intentionnellement ou par négligence coupable, ont directement ou indirectement permis l'assassinat du Président".*

• 10 décembre 1992

Publication d'une partie du 2ème rapport de la Commission où elle révèle quelques éléments du complot.

Extraits : Concernant les négligences coupables du service de la sécurité présidentielle soulevées précédemment, ce rapport précise :

— *La décision d'intégrer le groupe d'intervention spécial en vue de renforcer la garde présidentielle émane du Commandant du département renseignement et sécurité. Ce groupe chargé essentiellement de la lutte anti-terroriste, avait dans ce cadre une mission d'intervention et non de protection.*

— *L'on relève à cet égard qu'à Annaba, il agissait pour la première fois en tant qu'unité de protection rapprochée du Président sans coordination avec le service de la sécurité présidentielle.*

— *L'intégration du sous-lieutenant BOUMARAFI Lembarek dans le groupe d'intervention spécial en mission à Annaba a été décidée à la dernière minute puisqu'il est porteur d'un ordre de mission individuel, et qu'il n'était pas porté sur la liste du détachement établie le matin et dont la copie était déjà transmise au département renseignement et sécurité.*

— *Sa désignation par le Commandant HAMMOU l'a été contre le gré du lieutenant TORKI qui se plaignait de son indiscipline et de son mauvais caractère.*

— *Le choix du dispositif du groupe d'intervention spécial à l'arrière de la scène et le fait que le chef de ce détachement (lieutenant TORKI et son adjoint Lieutenant YACINE) se soient déchargés de leurs responsabilités sur le sous-lieutenant BOUMARAFI ont été des facteurs déterminants dans la décision de l'assassin de passer à l'acte. A noter que le Commandant HADJERES (responsable du service de la sécurité présidentielle) s'était complètement déchargé sur son adjoint le capitaine ZAIDI pour la mise en place du dispositif de sécurité.*

— *Ni ce Commandant HADJERES, ni le Capitaine SADEK, responsable de la protection rapprochée, ne connaissaient la présence du groupe d'intervention spécial derrière le rideau.*

— *On peut considérer qu'au moins trois agents du service de la sécurité présidentielle directement concernés par la protection physique du Président n'étaient pas à leur poste au moment du drame. Il s'agit de : Saâd DJELLAL, chargé de protéger le dos du Président et porteur de son gilet pare-balle qui était assis à l'intérieur de la salle à une distance d'environ 12 m du Président, ainsi que deux agents de la sécurité présidentielle LAHOUALI Mohammed et BELAIB Aissa ; postés derrière le rideau et qui auraient pu demeurer en position fixe de part et d'autre de la fente du rideau.*

— *Lorsque le bruit insolite produit par dégoupillage de la grenade s'est fait entendre, on ne note aucune réaction de la part des membres de la garde rapprochée dont les responsables (Commandant HADJERES, Capitaine ZAIDI, Capitaine SADEK) se trouvaient à l'extérieur de la salle.*

— *La commission qui a constaté l'efficacité des automatismes et de la coordination entre les différentes équipes de la sécurité présidentielle lors des déplace-*

ments du Président en cortège, observe que dès l'entrée du Président à l'intérieur de la salle de conférences, l'on note une absence totale de consignes données aux équipes du service de la sécurité présidentielle et l'inexistence de coordination entre elles.

— La commission constate la facilité avec laquelle l'auteur matériel de l'attentat a pu s'échapper et déplore la passivité complice des éléments du groupe d'intervention spécial, ainsi que l'intervention de l'un d'entre eux DRIHAM Ali qui a tiré et blessé l'agent de la DGSN HAMADI Nacer qui poursuivait le nommé BOUMARAFI.

— S'agissant de la ceinture de protection de la maison de la culture théoriquement assurée par les éléments de la sûreté de wilaya, la Commission constate l'absence totale de gardes stationnés le long du mur d'enceinte arrière de la maison de la culture et devant le portail d'accès arrière, ce qui a permis à l'assassin de s'enfuir sans être inquiété.

— La couverture médicale du déplacement du Président était quasiment inexistante...

— Malgré les assurances données par le Capitaine ZAIDI au chef du cabinet de la wilaya, aucun médecin n'accompagnait le Président lors de son déplacement à Annaba.

— Après l'attentat, l'ensemble des témoins a été unanime à déplorer le retard mis par l'ambulance présidentielle à évacuer le Président qui a été la dernière personne atteinte à arriver à l'hôpital. A cet égard, la Commission constate la carence des services de sécurité à prévoir un itinéraire de secours en cas d'urgence.

— Compte tenu de ces graves négligences, la Commission s'est posée la question de savoir s'il y avait une relation entre les négligences constatées et l'attentat, autrement dit, y a-t-il complicité entre les responsables de ces négligences et l'auteur matériel du crime ?

— La commission constate que ces négligences graves ont permis et facilité l'accomplissement de l'assassinat.

Dans son édition du 11-12 / 12 / 92, le quotidien *El Watan* rapporte des propos tenus à Annaba devant des militants du RPN par M.A. BOUCHAIB, Président de la Commission d'enquête : "L'assassin n'a pas agi seul aussi bien durant la préparation de l'assassinat qu'au moment de l'acte lui-même... il a été conditionné et programmé pour exécuter tout ordre de tuer en tout lieu et à tout instant".

# Péripéties judiciaires

## • 4 juillet 1992

Le procureur général du parquet de Annaba déclare : *"Nous avons des indices solides établissant sa ( l'auteur présumé) culpabilité mais naturellement l'enquête fera toute la lumière sur tous les éléments en notre possession"*.

Sur la compétence du tribunal civil à instruire l'affaire, le procureur général indique que les premiers éléments de l'enquête ont révélé que le présumé assassin est un militaire mais que la juridiction compétente sera déterminée après un examen plus minutieux des éléments du dossier.

## • 9 juillet 1992

La presse rapporte les propos de M. TIGHRAMT, procureur général de la Cour de Annaba, à propos du renvoi du dossier devant un tribunal militaire : *"ce n'est pas évident, mais cela ne peut être exclu"*. Il enchaîne : *"on a très peu d'éléments à même de nous permettre de l'affirmer, sous toutes réserves, et si nous nous en tenons à la version même de la personne arrêtée, nous décelons que cela peut se concevoir"*.

## • 10 juillet 1992

Déclaration du procureur général de Annaba à la chaîne 3 de la radio nationale (rapportée par El Moudjahid du 10-11/07/92) où il confirme le transfert du dossier en précisant que la justice civile était *"incompétente, car l'assassin présumé du Président est un militaire et les faits qui lui sont reprochés ont été commis alors qu'il était en service"*.

## • 11 juillet 1992

Toute la presse nationale rapporte cette information :

— Selon le Commandement de la Gendarmerie nationale, le directeur de la justice militaire a formellement démenti toute éventualité d'un transfert de dossier d'enquête judiciaire sur l'assassinat du Président Mohammed BOUDIAF.

— Dans une correspondance adressée au Procureur général près de la cour de Annaba, à la Commission nationale d'enquête sur l'assassinat du Président BOUDIAF, au Commandement de la gendarmerie et au ministère de la Justice, le Directeur de la justice militaire confirme d'une manière *"officielle et définitive qu'il ne saurait être question que la justice militaire soit saisie ou se fasse saisir pour quelque motif que ce soit du dossier d'enquête juridique relevant actuellement du parquet général de Annaba relatif à l'assassinat de Mohamed BOUDIAF"*.

*"Cette décision ; ajoute le Directeur de la justice militaire s'inspire du seul souci de concourir à une bonne administration de la justice"*.

## • 12 juillet 1992

Le juge d'instruction près le tribunal de Annaba écroue officiellement BOUMARAFI Lembarek, présumé coupable de l'assassinat du Président BOUDIAF.

Au cours d'une conférence de presse, le procureur général de Annaba déclare que le juge d'instruction qui a eu à connaître les conclusions de

l'enquête préliminaire sur l'assassinat du Président BOUDIAF, a prononcé par ordonnance son incompétence dans cette affaire.

Le procureur s'est déclaré *"surpris par le refus net et inconditionnel de la part de la justice militaire exprimé par le communiqué du ministère de la Défense"*.

A propos d'une possible bataille juridique sur le problème de la compétence, le procureur général rappelle que la Cour Suprême n'aura qu'à trancher.

Selon le quotidien Liberté du 14 juillet 1992, le procureur militaire de Blida, le Commandant BOUKHARI déclare (en tant que citoyen) : *"Il faut tout faire pour que le tueur soit bien protégé. Il ne faut surtout pas que l'on vienne nous dire qu'il s'est "suicidé" ou qu'on l'a tué. Car on ne pourra plus jamais après cela parler de la crédibilité de la justice"*. Il poursuit encore : *"Moi, si on me donne l'affaire, je l'accepte"*.

• 13 juillet 1992

Le parquet général du tribunal de Annaba, après avoir soutenu le juge d'instruction dans sa déclaration d'incompétence, interjette l'appel devant la chambre d'accusation en se basant sur l'article 170 du code de procédure pénale.

• 19 juillet 1992

La chambre d'accusation du tribunal de Annaba rend un arrêt qui infirme l'ordonnance d'incompétence établie le 12 juillet 1992 par le juge d'instruction et ordonne la poursuite de l'information judiciaire à l'encontre de l'inculpé, par le même magistrat.

• 25 juillet 1992

M. TIGHRAMT, procureur général de Annaba commente la dernière décision de la chambre d'accusation : *"La décision appartenait à la chambre de mise en accusation, tout arrêt de la chambre doit être respecté... A présent le travail de fond va commencer... Les griefs retenus contre l'inculpé sont doubles : assassinat et atteinte à la sûreté de l'Etat, art. 77 du code pénal"*.

• 9 août 1992

*"Le procureur général près de la Cour Suprême, sur instruction du ministère de la Justice a saisi la Cour Suprême d'une demande de renvoi pour cause de sûreté publique et de bonne administration de la justice"*.

Statuant sur cette requête, la chambre criminelle de la Cour Suprême a, par arrêt du 9 /08/92, dessaisi le tribunal de Annaba et ordonné le renvoi de l'affaire devant le tribunal de Sidi M'Hamed relevant du ressort de la cour d'Alger, aux fins de poursuivre l'information conformément à la loi, conclut un communiqué émanant du ministère de la Justice.

• 27 octobre 1992

Selon le parquet d'Alger, l'information judiciaire du dossier sur l'assassinat du Président Mohamed BOUDIAF se poursuit *"normalement"* et qu' *"à ce*



*stade il n'y a pas d'autres développements que ceux déjà connus".*

L'assassin présumé n'a toujours pas constitué de défenseur.

Les 26 membres de la sécurité présidentielle et éléments du Groupe d'intervention Spécial, corps d'appartenance de l'assassin présumé sont toujours en détention.

Dans son éditorial daté du 06/08/92 et intitulé "le secret du 40ème jour", le quotidien *Es-Salem* affirme : "... les dernières informations indiquent que l'inculpé s'affaiblit et s'effondre moralement et qu'il déclare maintenant : "j'ai exécuté, j'ai exécuté....".

• 13 mars 1993

Selon le quotidien *El Watan*, les éléments de la garde présidentielle, arrêtés à la suite de l'assassinat du Président BOUDIAF sous le chef d'inculpations de "négligences coupables" auraient été remis en liberté provisoire le 11 mars 1993.

Le parquet d'Alger ne confirme ni infirme cette information.

Dans *El Watan* du 26 / 07 / 92, REZAG-BARA, porte-parole de la commission d'enquête déclare dans une interview :

Q : Contre qui avez vous recommandé au HCE l'ouverture de poursuites judiciaires ?

R : Nous avons recommandé au Président du HCE, l'ouverture de poursuites judiciaires contre les personnes dont il nous a semblé qu'ils avaient commis des négligences graves. Ce sont principalement le responsable du service de sécurité présidentielle et du responsable du Groupe d'intervention spécial avec d'autres de leurs collaborateurs.

Q : Est-ce que ces responsables ont été arrêtés ?

R : D'après les informations que nous avons eues du ministre de la Défense, le Général-Major Khaled NEZZAR, les responsables sont aux arrêts.

• 24 mai 1993

Le quotidien *El-Massa* indique que le dossier sur l'assassinat du Président BOUDIAF est en préparation pour jugement dès les débuts ou vers la fin du mois de juin.

• 27 mai 1993

La presse rapporte cette information : "Le procureur général près de la Cour d'Alger vient de démentir hier l'information faisant état de l'ouverture prochaine du procès de BOUMARAFI et de ses coinceulés dans l'affaire de l'assassinat du défunt Président Mohamed BOUDIAF". Dans un communiqué lu à la télévision, le procureur général a fait état de son "étonnement" quant à cette information, ajoutant que "l'instruction est toujours en cours".

## *La conscience*

*L'œil a-t-il disparu? dit en tremblant Tsilla.  
Et Caïn répondit : — Non, il est toujours là.  
Alors il dit : — Je veux habiter sous terre  
Comme dans son sépulcre un homme solitaire ;  
Rien ne me verra plus, je ne verrai plus rien.—  
On fit donc une fosse, et Caïn dit : C'est bien !  
Puis il descendit seul sous cette voûte sombre.  
Quand il se fut assis sur sa chaise dans l'ombre  
Et qu'on eut sur son front fermé le souterrain,  
L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.*

*Victor HUGO  
La légende des siècles*

## **Déclarations et appels du Comité National Provisoire pour la Vérité et la Justice sur l'assassinat du Président BOUDIAF**

### **POUR QUE TOUTE LA VERITE SOIT ETABLIE ET QUE LA JUSTICE SOIT RENDUE**

Mohamed BOUDIAF a été lâchement assassiné par des mains criminelles.

Ce crime barbare constitue un précédent grave et dangereux, 30car en la personne de Mohamed BOUDIAF, il touche au double symbole de la nation et de l'Etat, à quelques jours du 30 ème anniversaire du recouvrement de notre indépendance. Il vient s'ajouter à la longue série des liquidations physiques de personnalités demeurées à ce jour impunies et étouffées. Il traduit en fait des moeurs politiques viles, dont la trahison et l'assassinat politiques sont des caractéristiques per,anentes fondamentales de la vie politique nationale de ces dernières décennies.

Fait notable et encourageant pour l'avenir, des milliers de citoyennes et de citoyens ont spontanément et pour la première fois depuis l'indépendance, manifesté leur colère et exigé des autorités que toute la lumière soit faite sur cet horrible assassinat.

Une commission d'enquête a été mise en place. Nous n'avons aucun préjugé quant à sa composition, ni sur le déroulement de ses travaux, mais nous pensons que notre devoir de citoyen est de faire qu'elle aboutisse en prévenant les risques éventuels de banalisation et d'oubli de ce crime odieux. De nombreux autres ont déjà été commis pour que nous acceptions encore de nous taire. Par notre silence nous nous rendrions complices. Par notre passivité nous encouragerions d'autres crimes. Nous estimons que nous n'avons pas le droit.

Les signataires appellent à la constitution d'un comité national de mobilisation pour que toute la vérité sur l'assassinat de Mohamed BOUDIAF soit établie et que la justice soit rendue.

Alger le 5 juillet 1992.

## LA VERITE, TOUTE LA VERITE SUR L'ASSASSINAT DU PRESIDENT BOUDIAF

Nous membres de COMITES POUR LA VERITE TOUTE LA VERITE SUR LA MORT DE MOHAMED BOUDIAF prenons acte des déclarations du HCE qui exhorte la commission "BOUCHAIB" à poursuivre ses investigations pour faire la lumière sur l'horrible assassinat.

Il est largement admis aujourd'hui que l'opinion publique, fortement ébranlée par cette perte cruelle, ne pourra se satisfaire de demi-vérités et d'arrangements d'appareils. A cet égard, ceux qui ne cessent de répéter leur attachement au message de Mohamed BOUDIAF, à son combat et à sa mémoire seront les premiers comptables devant l'histoire de l'issue de cette épreuve.

Maintenant que les exécutants de ce complot ignoble sont identifiés, la vérité impose de rechercher les commanditaires et ceux à qui le crime profite. Le juge en aura-t-il les moyens ? Les investigations de la commission y suffiront - elles ?

Nous membres des comités pour la vérité, toute la vérité estimons que :

— la presse ( à laquelle à cette occasion il faut rendre hommage) a un rôle déterminant à jouer pour rechercher et rendre publiques toutes les informations susceptibles d'aider à la manifestation de la vérité ;

— le devoir de tous les citoyens est de maintenir active leur pression et à diversifier leurs interventions pour empêcher que cette mort ne soit banalisée. La multiplication des comités de citoyens quelque soit le nombre de leurs adhérents ; la nature de leurs activités, le lieu de leur implantation est une forme adéquate de mobilisation.

Par des interventions multiformes, nous devons dans l'immédiat exiger de la commission "BOUCHAIB" :

— qu'elle diffuse le plus tôt possible le film sur l'attentat ;

— qu'elle rende régulièrement public l'état d'avancement de son enquête.

Enfin ce ne serait que justice si la TV qui s'est illustrée dans le passé par un silence coupable, s'engageait à couvrir largement les manifestations diverses par lesquelles les citoyens tentent de maintenir vivace la flamme allumée par M. BOUDIAF.

Que la commémoration du 40ème jour de la mort de M. BOUDIAF soit l'occasion d'un vaste,ouvement national pour exiger la vérité, toute la vérité sur l'assassinat.

Alger le 6 août 1992.

## LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT ET AUX MEMBRES DU HCE

Monsieur le Président, Messieurs les membres du HCE,

Voilà déjà trois mois que le Président Mohamed BOUDIAF n'est plus. Digne continuateur du combat millénaire de son peuple, il a, comme des millions d'autres patriotes, offert sa vie pour un pays, une patrie, une nation.

"L'Algérie, rien que l'Algérie" était son mot d'ordre. "L'Algérie, rien que l'Algérie" était sa raison de vivre qui le conduit, en ce 29 juin 1992 à Annaba, à sa mort. Une mort héroïque, à la mesure de l'homme, de son combat, de son idéal.

Monsieur le Président, Messieurs les membres du HCE,

Vous avez pu mesurer la profondeur de la douleur de ces millions d'Algériennes et d'Algériens l'accompagnant à sa dernière demeure. Vous avez sans nul doute entendu ces milliers de voix qui réclamaient "vérité et justice" sur son assassinat... et vous avez répondu : une commission d'enquête a été mise en place, assurée du soutien des plus hautes instances de l'Etat et qu'"aucune notion de secret, quelle qu'en soit la nature, ne saurait lui être opposée pour entraver l'enquête".

Vingt jours après, la "Commission BOUCHAIB" a rendu publics ses premiers résultats, pour le moins, encourageants. Or, depuis, de nombreux faits et actes tendent à faire douter du processus d'enquête et partant de ses résultats.

Quelques-uns des plus significatifs :

— la bataille juridico-judiciaire portant sur les questions de compétence (tribunal civil ? militaire ? Annaba ? Alger ?) que les citoyens ont suivi avec effarement et consternation.

— le communiqué lancé par la "Commission BOUCHAIB" en date du 10/08/92 rappelant à "l'ensemble des forces d'investigation dans le pays" leur devoir de "se sentir automatiquement et obligatoirement saisies pour arriver à démasquer tous ceux qui intentionnellement ou par négligence coupable, ont directement ou indirectement permis l'assassinat du Président". Quelle signification peut avoir cette interpellation publique au regard de l'engagement solennel pris par le HCE au lendemain de l'assassinat du Président ?

— les déclarations de certains responsables du pays qui n'hésitent pas à comparer l'enquête sur l'assassinat du Président BOUDIAF à celle du Président KENNEDY. Serait-on tenté de conduire l'opinion algérienne à l'impasse de la "Commission BOUCHAIB" comme celle de WARREN aux USA.

— enfin, derniers signes d'inquiétude, les informations parues dans la presse nationale, ainsi que le matraquage psychologique de la TV par une programmation ciblée laissent à penser que l'on prépare l'opinion à la thèse du tueur isolé et fanatique. Une telle hypothèse déjà émise par les Ministres de l'intérieur et de la communication précédents, ne saurait rendre justice au Président BOUDIAF. Plus, elle ne ferait qu'entamer, une fois de plus, la confiance des citoyens en leur Etat qui n'aurait pas respecté ses engagements.

Monsieur le Président ; Messieurs les membres du HCE,

Il est un devoir moral pour vous, pour tous les responsables qui ont pesé dans le retour du Président BOUDIAF, de même que ceux qui ont eu l'insigne honneur de travailler avec lui, de tout mettre en oeuvre pour que toute la lumière soit faite et que la justice soit rendue.

Ce devoir moral est d'abord dicté par les règles premières d'hospitalité propres à

notre civilisation et à nos traditions. Mohamed BOUDIAF connaissait peu les hommes et les appareils et avait entière confiance dans les principaux décideurs de ce pays. Puisse cette confiance ne pas s'avérer profonde méprise devant l'histoire !

Mohamed BOUDIAF, faut-il le rappeler, fut l'un des principaux concepteurs et initiateurs du 1er novembre libérateur. Son assassinat par des mains algériennes, à quelques jours du 30ème anniversaire de notre indépendance, touche aussi à l'un des symboles de cette épopée de notre peuple. Peut-on encore se réclamer, face à nos millions de jeunes sceptiques, des idéaux de Novembre si ses propres compagnons d'armes ne s'engagent pas à faire éclater toute la vérité sur sa mort et ne lui rendent pas justice ?

En assassinant Mohamed BOUDIAF, ses meurtriers ont commis un crime contre l'Etat de tous les Algériens. Alors peut-on rendre sa crédibilité et son autorité à notre Etat si les exécutants et les commanditaires ne sont pas tous démasqués et jugés comme il se doit.

Monsieur le Président, Messieurs les membres du HCE,

Ce crime est un précédent trop grave pour notre pays et l'on ne peut se contenter de demi vérités et d'arrangements d'appareils. Vous avez pris l'engagement, devant des millions d'Algériennes et d'Algériens, à faire éclater la vérité ; l'histoire le retient.

Alger le 29 septembre 1992.

## LE DEVOIR DE VERITE

La Commission d'enquête sur l'assassinat du Président Mohamed BOUDIAF vient de rendre publique une partie de son second rapport. Elle établit que le Président BOUDIAF a bien été victime d'un "crime politique" dont les commanditaires restent inconnus.

Elle confirme ainsi l'hypothèse d'une opinion publique qui voit à travers l'assassinat du Président BOUDIAF un véritable complot contre l'Etat, la Nation.

La mission de la Commission d'enquête "chargée de faire la lumière sur les circonstances de l'assassinat du Président BOUDIAF et sur l'identité des auteurs, instigateurs et commanditaires de ce forfait" demeure entière. Ses membres qui ont prêté serment devant DIEU et la Nation doivent se sentir nécessairement et obligatoirement mobilisés jusqu'à ce que toute la vérité soit établie sur ce crime ignoble.

Le HCE ne s'est pas officiellement prononcé sur ces graves conclusions devant l'opinion publique. Il s'est contenté d'un laconique communiqué de presse déclarant que c'est "à la justice de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour aboutir à la conclusion de cette affaire" (communiqué du 13/12/92).

Cette démarche soulève de nombreuses interrogations et suscite bien des inquiétudes. Comment peut-il en être autrement quand le crime contre le Président BOUDIAF est traité comme une banale affaire de justice par un tribunal civil ?

Le complot, dont le Président BOUDIAF est la victime, nécessite un plus grand engagement des plus hautes autorités politiques du pays. Car le crime commis contre le Président BOUDIAF a gravement porté atteinte à l'autorité de l'Etat et à son honneur, souillé sa morale et profondément meurtri la conscience nationale.

C'est une page noire dans l'histoire de l'Algérie en cette fin de siècle.

Toute l'institution judiciaire, quelle que soit sa probité, quels que soient ses pou-

voirs ne peut laver l'Algérie de cette souillure, effacer la honte qui accable l'Etat et écarter la suspiscion qui pèse sur ses institutions. Seule l'autorité politique peut et doit le faire au nom de la raison d'Etat. Elle ne peut se dérober face à cette responsabilité morale et historique.

Alger le 18 décembre 1992.

## **ASSASSINAT DU PRESIDENT MOHAMED BOUDIAF NON A LA BANALISATION ET L'OUBLI**

Voilà plus de trois mois que la Commission d'enquête sur l'assassinat du Président BOUDIAF a publié son second rapport. Elle confirme la thèse du complot politique.

Les Algériennes et les Algériens, toujours traumatisés par l'horrible crime, ne comprennent pas qu'à ce jour aucun progrès n'ait été accompli dans l'enquête. Bien plus, les quelques responsables qui, par des "négligences coupables", ont facilité le crime viennent de bénéficier récemment d'une mesure de "mise en liberté provisoire" par le tribunal saisi de l'affaire.

Ainsi, nos craintes exprimées dès le 5 juillet 1992 se trouvent malheureusement confirmées : l'entreprise de banalisation et d'oubli de ce crime ignoble est déjà à l'œuvre.

Le HCE qui s'est engagé solennellement devant le peuple et l'histoire à faire éclater la vérité se doit d'honorer ce contrat moral. De même, l'ANP qui a joué un rôle décisif dans le retour de Mohamed BOUDIAF doit tout mettre en oeuvre pour que toute la lumière soit faite sur ce crime. Il y va de l'honorabilité, de la moralité et de la crédibilité de l'Etat et de ses serviteurs.

L'assassinat d'un chef d'Etat et plus encore d'un homme de la stature et de l'envergure de Mohamed BOUDIAF ne peut être réduit à une banale affaire de justice. C'est une grave atteinte à l'autorité de l'Etat, une profonde meurtrissure de la conscience nationale qui interpellent toutes les générations qui vivent ce drame. L'exigence de vérité et de justice est un devoir moral qui interpelle tout un chacun.

Les intellectuels et les personnalités, les compagnons et les amis de Mohamed BOUDIAF doivent par les moyens qui leur sont propres (publications, prises de position publiques, témoignages,...) combattre la banalisation et l'oubli de ce lâche assassinat.

La presse nationale dans son ensemble qui a joué un rôle manifeste jusque là dans la poursuite de l'enquête et la manifestation de la vérité doit multiplier ses efforts d'information et de sensibilisation de l'opinion publique.

Les partis politiques, l'UGTA, l'ONM, l'ex Fédération de France du FLN, les organisations socio-professionnelles, les associations à caractère social, culturel ou humanitaire, les ligues et Observatoire de droits de l'homme doivent à nouveau affirmer ce que ne cessent de réclamer des millions d'Algériennes et d'Algériens : LA VERITE, TOUTE LA VERITE.

Les signataires de cet appel considèrent que la recherche de la vérité, toute la vérité est l'acte premier et fondamental dans le nécessaire assainissement des moeurs politiques dans notre pays. C'est un préalable incontournable pour tout projet de redressement national.

Alger le 19 mars 1992

## LES LUNDIS DE BOUDIAF A ANNABA RECUEILLEMENT ET EXIGENCE DE VERITE

Depuis le 5 juillet 1992, chaque lundi que DIEU fait, des citoyennes et citoyens de Annaba viennent se recueillir à la mémoire du Président Mohamed BOUDIAF sur l'esplanade d'entrée de la Maison de la Culture.

Contrairement aux règles de la criminologie qui veut que ce sont les assassins qui reviennent sur les lieux du crime, ici ce sont les victimes qui sont présentes sur les lieux.

Ces rencontres hebdomadaires se veulent une mobilisation morale pour la recherche de la vérité.

Déjà une année s'est écoulée sur le lâche assassinat et ces rencontres semblent se prolonger en l'absence de toute avancée dans l'enquête qui doit démasquer tous les complices et commanditaires de ce forfait.

Il y eut des lundis, quand la bourse le permet, une gerbe de fleurs est enlevée, une autre la remplace plus fraîche, plus éclatante ; d'un nouvel éclat d'une revendication sans cesse renouvelée, sans cesse intense : LA VERITE, TOUTE LA VERITE !

Un groupe de chômeurs longtemps marginalisé a durant de nombreuses fois pris en charge ce rite hebdomadaire. Parfois, ce moment de douleur se mue en un espace de dénonciation du terrorisme. Des citoyens d'autres villes d'Algérie se sont souvent joints à cette cérémonie et rendre un dernier hommage à Mohamed BOUDIAF.

La vérité demeure encore inconnue, mais chaque lundi, les lieux du crime et de la honte continueront à recevoir les quêteurs de vérité et de justice.